

pédagogie
écoles

SESSION D'INFORMATION
Personnels de direction EPLE

GESTION DES RISQUES ET MENACES
MAJEURS

ambition
concours

Mise en place des plans particuliers
de mise en sûreté
(PPMS)

Novembre 2016

GESTION DES RISQUES ET MENACES MAJEURS

Programme d'intervention

1. Prise de contact
2. Quelques rappels et définitions
3. Mise en place des PPMS



1. Prise de contact

2. Quelques rappels et définitions

2.1. Les risques Majeurs

2.1.1 Les Risques Naturels Majeurs

2.1.2 Les risques Majeurs Technologiques

2.2 Les menaces majeures

2.1. Les risques Majeurs

Le risque majeur est un évènement (danger) d'origine naturelle ou anthropique, pouvant potentiellement mettre en péril un grand nombre de personnes et causer des dommages importants sur les installations et l'environnement.

Il peut dépasser les capacités de réaction de la société face à l'immensité du désastre.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité.

2 grandes caractéristiques

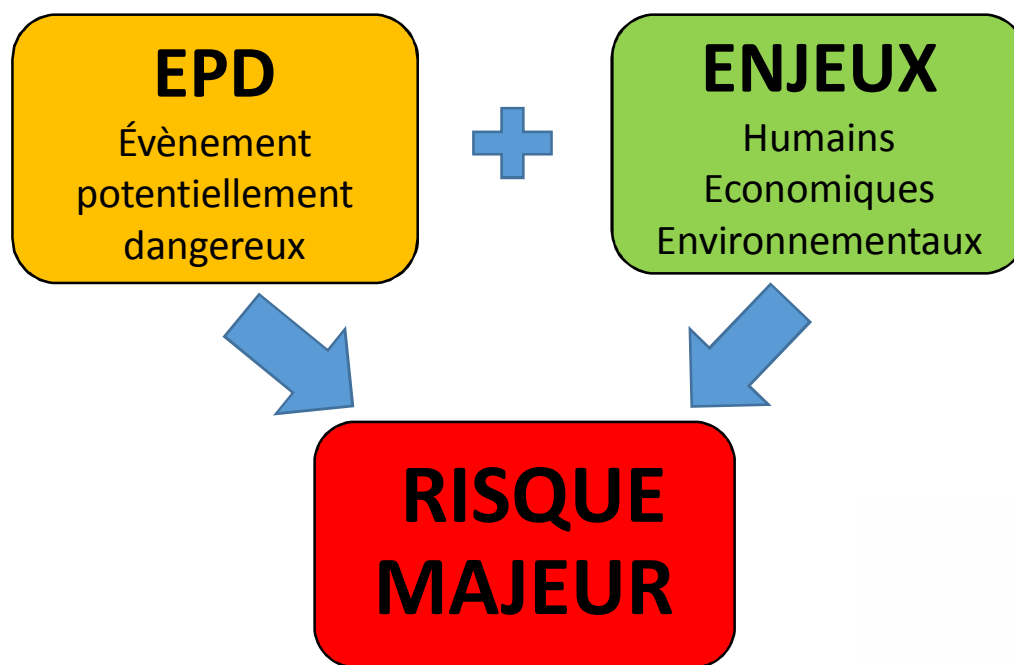
GRAVITE :

- “ Nombreuses victimes, dommages importants sur les biens et l’environnement
- “ Gravité lourde à supporter par les populations, voire les états

FAIBLE FREQUENCE:

- “ L’homme et la société peuvent être d’autant plus enclins à l’ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- “ On peut ainsi oublier de se préparer à la survenue de la catastrophe

Un évènement potentiellement dangereux **EPD** (ou ALEA) ne devient un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Risques majeurs aux Antilles Guyane

2.1.1 Risques naturels:

- Feux de végétations
- Inondations
- papillonite
- Séismes
- Eruptions volcaniques
- Submersion marine
- Mouvements de terrain
- Cyclones
- Tempêtes
- Tsunami

2.2.2 Risques technologiques:

- Risque industriel
- Risque de transport de matières dangereuses
- Risque lié au transport de personnes
- Risque de rupture de barrage
- Risques d'explosion site CSG

Exemples de catastrophes

Exemples de catastrophes



Feu de végétation Kourou (2014)

Photo DRAGON 973

+ 650 départs SDIS

Des milliers d'Ha dévastés + habitations et des troupeaux de bétails exposés

Inondation sur l'île de Cayenne

Secours CSP Cayenne immobilisés



Exemples de catastrophes



Erosion du littoral
Evolution du trait de côte guyanais
Nombreuses habitations impactées

Exemples de catastrophes



**Rupture d'un barrage minier au Brésil le 5 novembre 2015 provoquant des coulées de boues toxiques
17 morts-50 blessés-Plus de 40 disparus-Destruction du village tout entier**

**Si rupture du Barrage de Petit-Saut-Sinnamary:
Cloché de l'église totalement immergé- évacuation de la totalité de l'eau environ 2 mois**



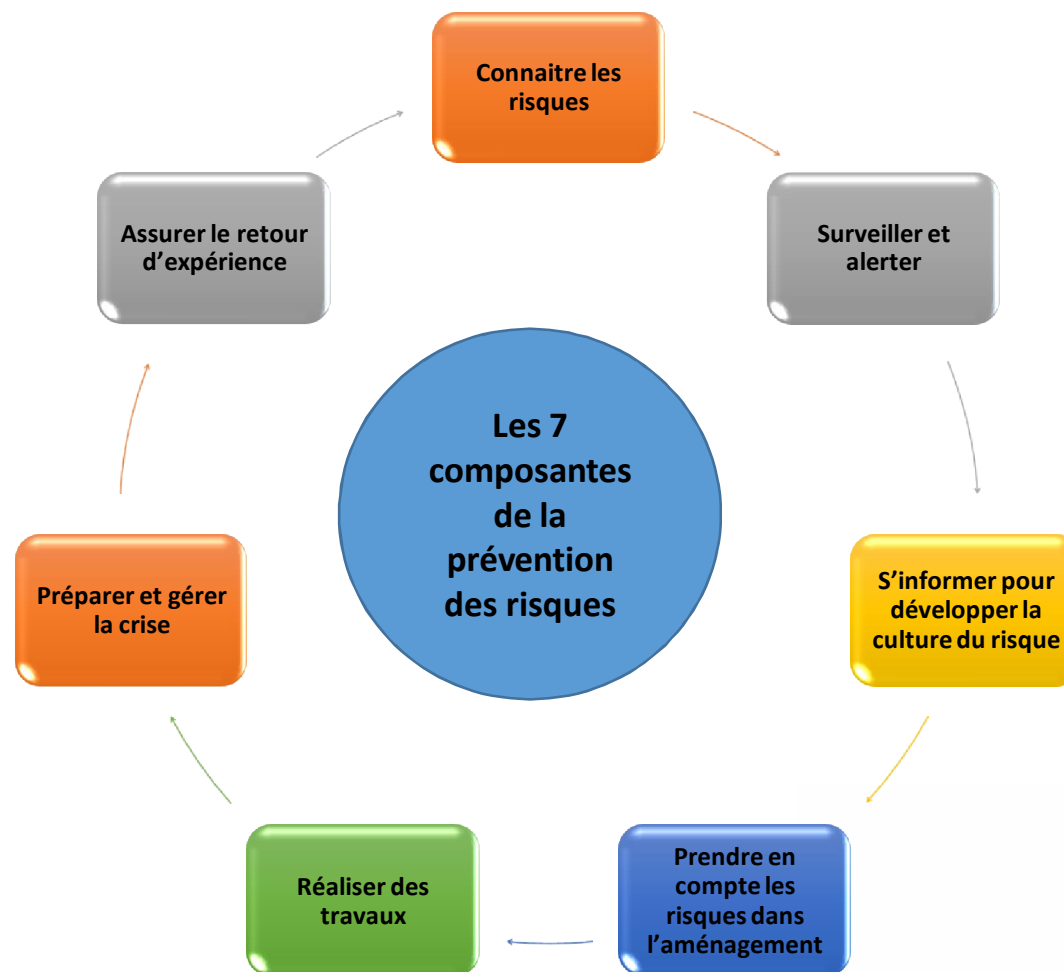
2.2 Les menaces majeures

La menace majeure est un évènement intentionnel (intrusion malveillante, tuerie, prise d'otages, usage d'engins explosifs) pouvant avoir un impact destructeur important sur la population ou un groupe ciblé.

Définition et présentation des risques majeurs

« La prévention des risques et des menaces majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. »

7 Composantes dans la prévention du risque



Délégation Académique aux Risques Majeurs de la Guyane



**« Un euro investi dans la prévention
permet d'économiser 7 euros et de
préservier des milliers de vies
humaines »»**



Cadre réglementaire

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Plan National

Loi du 22 juillet 1987:

Droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis pour tout ou partie du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (**article L.122-2 du Code de l'environnement**)

Article L.125-2, R.125-9 et suivants du Code de l'environnement:

Obligation à l'Etat et aux maires de communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

CADRE RÉGLEMENTAIRE & OUTILS

Plan départemental

Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

- “ Introduit par l'article R.125-11 du Code de l'Environnement
- “ Document à échelle départementale sous la responsabilité du Préfet
- “ Informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département
- “ Dommages prévisibles
- “ Mesures de prévention, de sauvegarde et moyens de protection pour limiter les effets des risques majeurs
- “ Complété dans les communes par le DICRIM
- “ Actualisé tous les 5 ans

CADRE RÉGLEMENTAIRE & OUTILS

Document d'information communal des Risques Majeurs (DICRIM)

- “ Introduit par le Décret 90-918 du 11 octobre 1990
- “ Document à échelle communale sous la responsabilité du maire
- “ Information des habitants de la commune sur :
 - “ Les risques naturels et technologiques
 - “ Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre (avec des exemples de réalisation)
 - “ Les moyens d'alerte en cas de risque
 - “ Les consignes de sécurité individuelles à respecter et plan d'affichage de celles-ci
- “ Document obligatoire pour les communes possédant un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), d'un Plan de Prévention des Risques Miniers, communes situées dans les zones de sismicité ...

CADRE RÉGLEMENTAIRE & OUTILS

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

- “ Instauré par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13)
- “ Le maire est l'autorité de police compétente pour sa mise en œuvre selon l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- “ Document de compétence communale ou intercommunale
- “ Détermine l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer
- “ Obligatoire dans les communes:
 - “ Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé
 - “ Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI)
- “ Document qui doit être actualisé tous les 2 ans

Les instances et les acteurs locaux dans l'évaluation et la prévention des risques majeurs

Les instances et les acteurs locaux dans la prévention des risques majeurs

Exemples d'instances et d'acteurs locaux dans la prévention des risques majeurs

- " Commission Départementale des Risques Majeurs (CDRNM)
- " Commission de suivi de site (CSS)
- " Conseil départemental de sécurité civile (CDSC)
- " Météo France
- " Education Nationale (Délégation Académie Risques Majeurs)
- " Préfecture (EMIZ, DEAL)
- " CTG
- " Municipalités
- " SDIS
- " Croix-Rouge
- " Croix-Blanche
- " **CHAQUE CITOYEN**



Rôle de l'Éducation Nationale dans la sensibilisation aux risques majeurs

Rôle de l'Education Nationale dans la sensibilisation aux risques majeurs

Sensibilisation et éducation aux risques majeurs

- “ **Articles D.312-40 et L.312-13-1** du Code de l'Education relatifs à la sensibilisation des élèves, à la prévention des risques et aux missions des services de secours

- “ **Information nécessaire et obligatoire sur:**
 - “ La nature des risques encourus et prioritairement ceux auxquels l'établissement est exposé

 - “ Les mesures de prévention et de protection mises en œuvre

 - “ Les conduites à tenir pour se préserver, apprendre à porter secours

Rôle de l'Education Nationale dans la sensibilisation aux risques majeurs

Education citoyenne

- “ Contextualisation dans le territoire de vie des élèves
- “ Apprentissage des signaux d’alerte, de la réaction à adopter, les gestes élémentaires
- “ Culture du comportement civique et solidaire, sens de la responsabilité citoyenne et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles
- “ Possibilité d’associer les élèves à certains aspects de l’élaboration du PPMS selon l’âge

Rôle de l'Education Nationale dans la sensibilisation aux risques majeurs

Education intégrée aux programmes scolaires

- “ Connaissance des risques majeurs enseignée dans plusieurs disciplines selon les programmes scolaires (transversalité)
- “ Nécessité de relier les notions à des situations concrètes
- “ Mise en place d'une culture du risque et une éducation à la responsabilité

Rôle de l'Education Nationale dans la sensibilisation aux risques majeurs

Actions


- “ Information et sensibilisation des élèves, des personnels, parents d'élèves
- “ Mises en situations régulières

- “ Exemples d'exercices à grande échelle:
- “ Simulation d'explosion du lanceur SOYOUZ (2011)
- “ Simulation de rupture suite à incident sur le barrage de Petit-Saut (octobre 2015)


Rôle de l'Education Nationale dans la sensibilisation aux risques majeurs

Acteurs

- ” Chefs d'établissement / IEN/Directeurs
- ” Equipe pédagogique
- ” Référents risques majeurs (DARIM Guyane)
- ” Assistants de prévention
- ” Agents territoriaux
- ” Parents d'élèves
- ” Elèves



Les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)

- 
- “ Tout établissement recevant du public ou des travailleurs doit identifier les dangers et les risques présents dans l’enceinte ou dans l’environnement de ses bâtiments.

 - “ Afin de préparer l’établissement à la gestion d’incident, d’accident ou d’urgence et de protéger le personnel, les usagers, les riverains de l’établissement, la population et l’environnement , un **Plan d’Opération Interne (POI)** doit être mis en place.

 - “ Le POI est assimilé aux Plans Particuliers de Mise en Sûreté dans les établissements scolaires

Les PPMS

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)

- “ **Objectif: Faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un risque ou d'une menace majeur**
 - “ Assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant la venue des secours extérieurs
 - “ Appliquer les directives des autorités dans le calme et efficacement

- “ Mis en œuvre par les directeurs d'école et les chefs d'établissements
- “ Tests annuels pour chaque risque identifié
- “ Présenté annuellement au conseil d'administration pour un EPLE et au conseil d'école pour le 1^{er} degré
- “ **Guide d'élaboration du PPMS à destination des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques** élaboré par *Eduscol* pour aider à sa réalisation

**Seuls la réalisation d'exercices et l'exploitation des pistes d'amélioration
permettent la validation d'un PPMS**

Délégation Académique aux Risques Majeurs de la Guyane

Les PPMS

Informations et textes réglementaires sur les risques majeurs et la mise en place des PPMS:

- “ Dispositif créé par la **Circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002**
- “ **Circulaire interministérielle n°2015-205** du 25 novembre 2015 en redéfinit les objectifs et les modalités
- “ **Bulletin officiel de l'Education Nationale hors-série n°3** du 30 mai 2015 disponible au lien suivant: <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs3/default.htm>
- “ Textes de référence et informations disponibles sur les sites suivants :
 - “ www.legifrance.gouv
 - “ www.education.gouv
 - “ www.risquesmajeurs.fr
 - “ www.guyane.pref.gouv.fr
 - “ www.guyane.developpement-durable.gouv.fr
 - “ www.ac-guyane.fr (à venir)

Les PPMS

Le PPMS doit répondre à ces 6 questions

- 1 • Quand déclencher l'alerte et activer le PPMS ?
- 2 • Comment déclencher le PPMS?
- 3 • Quelles consignes appliquer dans l'immédiat?
- 4 • Où et comment mettre les élèves et le personnel en sûreté?
- 5 • Comment gérer la communication avec l'extérieur?
- 6 • Quels documents sont indispensables lors de l'activation du plan?

Les PPMS

Différents PPMS selon le(s) risque(s) majeur(s)

Le PPMS doit être **adapté** aux **spécificités de chaque établissement scolaire**

Il faut donc prendre en compte:

- **Les risques majeurs liés à l'environnement**
- **Les composantes de l'environnement**
- **La prise en charge particulière des élèves et personnels** (ne pas oublier les publics à besoins spécifiques, les activités en dehors des classes, internat, activités péri-éducatives...)

La **vulnérabilité** de l'école ou de l'établissement s'évalue par l'établissement d'une **carte du risque**:

- ~ Cartographie de l'aléa
- ~ Cartographie des enjeux

Les PPMS

Documents obligatoires

- “ **Liste des personnes ressources** (avec remplaçants) et détail de leurs missions lors de la gestion de la crise
- “ **Plans renseignés de l'établissement**, avec accès, entrées, sorties, points importants, locaux ou lieux de regroupements choisis avec les itinéraires d'accès ou d'évacuation
- “ **Liste des effectifs** (élèves et personnels)
- “ **Annuaire téléphonique de crise (!!!)**

Les PPMS

Mise en place des PPMS

1. Acteurs
2. Identification des Risques
3. Répartition des rôles et missions
4. Appui et collaboration des instances et collectivités
5. Définition des scénarii adapté au contexte et à l'âge des élèves
6. PAS DE MISE EN SCENE
7. Exercices et signal d'alerte / 4 postures face aux risques et menaces majeurs
8. Transmission du PPMS pour vérification à la DARIM
9. Modalités de transmission aux autorités (autorités-préfecture-SDIS)

Les PPMS

Acteurs

Groupe de personnes ressources aidant à élaborer le PPMS

- “ Directeurs/Chefs d'établissement
- “ Equipe pédagogique
- “ Assistants de prévention
- “ Référent risques majeurs
- “ Agents territoriaux
- “ Parents d'élèves
- “ Elèves

Les PPMS

Répartition des rôles et missions

Les rôles et missions de chaque acteur du PPMS doivent être clairement définis

Se référer au guide PPMS éducol
Adapter aux contextes et moyens

Appui et collaboration des instances et collectivités

- “ Sollicitation de la DARIM pour accompagnement dans la mise en place, choix des scénarii ou pour la réalisation des exercices (présence d’observateurs)
- “ Elaboration à l’aide des municipalités, des agents territoriaux
- “ SDIS
- “ Gendarmerie, ...
- “ Autres selon contexte


Transmission du PPMS

- “ Information assurée par le directeur ou chef d'établissement à l'ensemble de la communauté scolaire
- “ Transmission pour vérification à la DARIM

Modalités de transmission aux autorités

PPMS communiqués:

- “ à l'**Inspecteur d'académie** (qui le tient à la disposition des maires après vérification par la DARIM)
- “ au **Recteur** (qui le tient à la disposition du préfet après vérification par la DARIM)

- 
- Echanges modalités de sensibilisation et implication du personnel, des élèves et des parents d'élèves

- **Mise en place d'ateliers:**

Mercredi 16 novembre: Mise en place d'un PPMS

Mercredi 23 novembre:

Mise en place d'actions de sensibilisation en faveur de élèves

Mercredi 7 décembre:

Mise en place d'action de sensibilisation en faveur des parents d'élèves

Délégation Académique aux Risques Majeurs
Site de Trou Biran
Route de Baduel

Coordonnatrice Risques Majeurs Education

coordo.risquesmajeurs@ac-guyane.fr

05 94 27 21 61

Formateurs Risques Majeurs Education

instructeurs.risquesmajeurs@ac-guyane.fr

05 94 27 21 43

www.ac-guyane.fr

twitter.com/acguyane

facebook.com/acguyane

flickr.com/acguyane

